

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le douze avril, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du Pont-Neuf, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ, Maire.

Présents : LEMARIÉ Jean-Louis – BOUVET Thierry - DAVIERE Vincent – VIDECOQ Agnès – GUIVARCH Fabienne - RABINEAU Marie-Dominique – GANE Séverine

Excusée : MOLINE Cécile (pouvoir donné à RABINEAU Marie-Dominique)

Absente : BARTHELAIX Annick

Secrétaire de séance : DAVIERE Vincent

Compte-rendu réunion du 29 mars 2022 : Pas d'observations.

N° 19042022-01

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR : Le conseil municipal est informé de la réception, après rédaction de l'ordre du jour, d'une déclaration d'intention d'aliéner soumise au droit de préemption d'un bien situé 5 Rue des Tisserands et propose au conseil municipal de l'ajouter à l'ordre du jour de la présente séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour.

N°19042022-02

DEVIS FEU D'ARTIFICE ET ORGANISATION DES FESTIVITES : Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le devis proposé par la société « Plein Ciel » pour le feu d'artifice du 16 juillet, qui s'élève à 1 550,00 euros TTC (1 500,00 euros en 2021). La prestation proposée est sensiblement identique à celle proposée l'an passé, même durée mais avec plus de couleurs. Il sera bien spécifié à l'artificier de veiller à ce qu'il n'y ait pas de retombées sur le public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis proposé par la société « PLEIN CIEL » pour le feu d'artifice du 16 juillet qui s'élève à 1 550,00 euros TTC et autorise Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer le devis.

Le programme des festivités du samedi 16 juillet est ainsi arrêté :

Dépôt de gerbe au monument aux Morts à 18 heures

Repas du Comité des Fêtes à partir de 19 heures 30 sur la place du Guesclin, suivi de la retraite aux flambeaux vers 22 heures et du feu d'artifice à 23 heures. La batterie-fanfare de Loué a été sollicitée comme l'an passé, nous sommes dans l'attente de leur réponse.

N°19042022-03

PRET TVA/TRAVAUX EGLISE : Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune ne récupère la TVA en investissement qu'en année n+2 et que cette année, d'importantes dépenses vont être réglées pour les travaux de restauration de l'église. Il précise qu'il est nécessaire d'avoir recours à un prêt à court terme de 103 000 euros pour pallier à cette avance de TVA. Monsieur Le Maire présente au conseil municipal les propositions du Crédit Agricole aux caractéristiques suivantes :

- Prêt à taux révisable indexé sur l'EURIBOR 3 mois moyenné, durée de 24 mois dont 21 mois de différé d'amortissement du capital, paiement trimestriel des intérêts, taux de départ E3MM+0,70%, soit à ce jour 0,204%
- Prêt à taux révisable indexé sur l'EURIBOR 12 mois moyenné, 3 ans dont 2 ans de différé d'amortissement du capital, paiement annuel des intérêts, E12MM+0,70%, soit à ce jour 0,461%*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir la proposition suivante du Crédit Agricole de financement Court Terme de TVA d'un montant de 103 000 euros :

- Prêt à taux révisable indexé sur l'EURIBOR 12 mois moyenné, 3 ans dont 2 ans de différé d'amortissement du capital, paiement annuel des intérêts, E12MM+0,70%, soit à ce jour 0,461%*

et autorise Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer le contrat afférent à ce prêt CT TVA

N°19042022-04

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE 70 000 EUROS : Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune avait contracté en 2021 auprès du Crédit Agricole, une ligne de trésorerie à hauteur de 70 000 euros, afin de pouvoir régler les dépenses d'investissements en attendant de percevoir les subventions, notamment pour les travaux de la place du Guesclin. Cette ligne de trésorerie arrive à échéance le 10 juin 2022 et Monsieur Le Maire indique qu'il est nécessaire de reconduire cette ligne de trésorerie, en attendant de percevoir les subventions liées aux travaux de restauration de l'église.

La proposition pour le renouvellement de ce crédit de trésorerie est la suivante :

Montant : 70 000 euros

Durée : 12 mois, EURIBOR 3 mois Moyenné + 0,30% - Index avril 2022 = -0.496%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la ligne de trésorerie de 70 000 euros auprès du Crédit Agricole avec les caractéristiques suivantes :

Montant : 70 000 euros

Durée : 12 mois, EURIBOR 3 mois Moyenné + 0,30% - Index avril 2022 = -0,496%

Et autorise Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer le contrat afférent à cette ligne de trésorerie

N°19042022-05

DROIT DE PREEMPTION IMMEUBLE 1 CHEMIN DE LONGLEBRUN : Monsieur Le Maire présente au conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain établi le 04 avril 2022 par Maître Thierry ROBIN, Notaire à SABLE SUR SARTHE (SARTHE), 80 Rue Jules Verne. Le bien concerné par cette déclaration cadastré section AA n°70 appartient aux Consorts RABEAU et se situe 1 Chemin de Longlebrun.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renoncer au droit de préemption sur ce bien.

N°19042022-06

DROIT DE PREEMPTION IMMEUBLE 5 RUE DES TISSERANDS : Monsieur Le Maire présente au conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain établi le 04 avril 2022 par ANJOU MAINE NOTAIRE, Office Notarial à SABLE SUR SARTHE (SARTHE), 80 Rue Jules Verne. Le bien concerné par cette déclaration cadastré section AA n°93 et AA n°95 appartient aux Consorts GREBAUX et se situe 5 Rue des Tisserands.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renoncer au droit de préemption sur ce bien

N°19042022-07

CONVENTION AVEC « VILLAGE FACTORY » SUR L'UTILISATION DES ANCIENS LOCAUX SCOLAIRES : CREATION D'UNE COMMISSION CHARGEE DE TRAVAILLER SUR CETTE CONVENTION :

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention avait été établie entre la commune d'Asnières sur Vègre et l'Association « Village Factory » pour l'utilisation des locaux scolaires par ladite association. La convention avait été conclue pour une durée de trois à compter du 16 juin 2019. Monsieur Le Maire ajoute qu'il convient donc de renouveler cette convention et propose de créer une commission pour travailler sur ce nouveau projet de convention. Monsieur Le Maire porte à connaissance du conseil municipal le mail reçu de Madame MOLINE sur ce point, entre autres, qui ne comprend pas pourquoi créer une commission pour une convention, alors que celle-ci devrait être le résultat d'une réflexion collective sur un objet plus précis. Monsieur Le Maire précise qu'il est d'accord avec ce point évoqué par Cécile MOLINE, c'est pour cela qu'il demande la création d'un groupe de travail avec rencontre de « Village Factory ». Le travail sur le contenu et l'organisation servira à établir une convention efficace.

Le conseil municipal décide de créer un groupe de travail qui sera amené à travailler sur le nouveau projet de convention à établir entre la commune d'Asnières sur Vègre et l'Association « Village Factory ». Jean-Louis LEMARIÉ, Vincent DAVIERE, Thierry BOUVET, Fabienne GUIVARCH, Séverine GANÉ et Cécile MOLINE composent ce groupe de travail.

N°19042022-08

ADHESION 2022 FONDATION DU PATRIMOINE : Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de renouveler l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine pour 2022 en précisant que le montant de l'adhésion est de 55 euros. Il précise que la Fondation du Patrimoine est reconnue d'utilité publique et œuvre pour octroyer des aides financières lors d'opérations de restauration du patrimoine bâti. La commune d'Asnières sur Vègre est tout particulièrement concernée actuellement avec les travaux de restauration de l'église.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 55 euros pour l'année 2022.

JURY DU FLEURISSEMENT : La commission « Fleurissement » s'est réunie le mercredi 06 avril pour évoquer les différents projets de fleurissement pour l'année. Des rosiers rouges ont été mis en pépinière par Guillaume GAUDIN et seront proposés à la population pour fleurir les rues du village. Il sera également fait un appel aux dons pour avoir des arbres fruitiers qui seront plantés dans le terrain situé à la Picarde, terrain déjà planté de quelques arbres fruitiers cet automne. La date de passage du jury communal de fleurissement a également été arrêtée pour la deuxième quinzaine de juin.

POINT/TRAVAUX EGLISE : Une réunion de chantier a eu lieu le lundi 04 avril avec le Cabinet ARCHITRAV et toutes les entreprises retenues pour les travaux. Le compte-rendu de cette réunion a été transmis à tout le conseil municipal. La prochaine réunion de chantier est fixée au 16 mai à 14 heures 30. Un état des lieux de l'église, « intérieur » et « extérieur », doit être constaté prochainement par un huissier avant l'installation des échafaudages prévue début mai et qui resteront vraisemblablement jusqu'à la fin de l'été. Un tunnel en bois sera installé afin de permettre aux Asniérois et touristes de pouvoir accéder à l'intérieur de l'église. A partir de fin août, commenceront les travaux à l'intérieur de l'église avec le démontage des bancs. Il est à noter que l'église sera vraisemblablement peu utilisable de septembre 2022 à septembre 2024. Ce point sera partagé avec le diocèse, en fonction du planning des travaux.

N°19042022-08

DELIBERATION SUR PRIX DE LOCATION DES TERRES DE LA PICARDE : Monsieur Le Maire rappelle que les terres cadastrées section ZH n°167 et 168 d'une superficie de 2ha 84a étaient louées à Monsieur Gérard MORIN. Depuis le 1^{er} novembre 2021, Monsieur Loïc BLOSSIER, domicilié « La Touche Albert » à Avesse (72350), exploite ces terres et il convient de délibérer sur le prix de location de ces terres. Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de fixer le tarif de location à 140 euros/ha à compter du 1^{er} novembre 2021 jusqu'au 31 octobre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de louer à Monsieur Loïc BLOSSIER, pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022, les terres cadastrées ZH 167 et 168, d'une superficie de 2ha 84a, au tarif de 140 euros/ha.

CEREMONIE DU 08 MAI : La cérémonie de la « Victoire 1945 » aura lieu le dimanche 08 mai avec le programme suivant :

11 heures 45 : Dépôt de gerbe au monument aux Morts

12 heures : Vin d'honneur

CEREMONIE ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS : Suite à la décision de remettre en place la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants, le conseil municipal décide d'arrêter la date au samedi 14 mai à 16 heures. Le programme est le suivant :

16 heures : Accueil des nouveaux habitants à la mairie, suivie d'une visite guidée du village par l'association du Patrimoine.

TOURS DE GARDE ELECTIONS PRESIDENTIELLES DU 24 AVRIL 2022 :

8h00 – 10h30 : Vincent DAVIERE – Jean-Louis LEMARIÉ – Annick BARTHELAIX

10h30 – 13h00 : Annick BARTHELAIX – Thierry BOUVET – Geneviève LE FLAHEC

13h00 – 16h00 : Agnès VIDECOQ – Marie-Dominique RABINEAU – Jean-Louis LEMARIÉ

16h00 – 19h00 : Fabienne GUIVARCH – Cécile MOLINE – Séverine GANÉ

AFFAIRES DIVERSES

- **Subvention ADEME** : Le conseil municipal est informé qu'une subvention d'un montant de 6 080 euros au titre de l'ADEME nous a été accordée pour le remplacement de la chaudière de la mairie.
- **Conseiller Numérique** : Une réunion aura lieu ce jeudi matin à 9 heures à la mairie afin d'expliquer la mission des 16 conseillers numériques mis en place par le Département en Sarthe, dont un attribué pour le territoire de la Communauté de Communes du Pays Sabolien. Une information à ce sujet va paraître dans le prochain bulletin municipal afin d'en informer la population.
- **Dossier Maison COIGNARD** : Le conseil municipal est informé de la conclusion de notre avocate, suite à ses différentes recherches et il s'avère que la cour est en indivision. Un courrier dans ce sens est envoyé par l'avocate de la commune à l'avocat de Monsieur BRUNEAU.
- **Collectif Asnières-Ukraine** : Il est rappelé qu'un collectif a été mis en place sur la commune, afin de venir en aide aux deux familles Ukrainiennes, hébergées actuellement dans deux familles Asniéroises. Les dons peuvent être remis en mairie.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 17 Mai 2021 à 20 heures 30, salle du Pont-Neuf.
La séance est close à 22 heures 30.

Monsieur Le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de la légalité de la Sous-Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.